



EDITO

AIDE AUX AIDANTS

UN ACCORD QUI FAIT L'UNANIMITÉ !

Il a fallu de nombreuses et animées réunions de négociations, mais le résultat est là : **l'accord relatif au déploiement d'un dispositif de soutien aux salariés proches aidants** (et les accords l'étendant aux praticiens conseils et agents de direction) **a été signé par l'ensemble des organisations syndicales**. Un tour de table unanime suffisamment rare pour être mis en avant.

Dans l'attente de son agrément, rappelons que l'accord s'articule autour de 3 niveaux :

- L'ensemble des salariés aura accès à un dispositif de sensibilisation, un dispositif de diagnostic de la situation de proche aidant et à une plateforme de services d'information et d'orientation
- Les salariés bénéficiaires d'un congé légal bénéficieront d'un complément (limité dans le temps) visant à assurer le maintien de leur rémunération
- Les salariés bénéficiaires d'un congé légal et ceux qui s'occupent d'un proche au premier degré bénéficiaire d'une prestation légale liée au handicap (AAH, AEEH pour les catégories 2 à 6, PCH) ou à la perte d'autonomie (APA au titre d'un GIR 1 à 4) bénéficieront d'un panier de prestations de services (au montant plafonné).

En outre, au titre de la conciliation vie privée – vie professionnelle, l'accord invite les employeurs locaux à :

- aménager les horaires et/ou la charge de travail, à accorder jusqu'à 20 jours d'absence non rémunérés/an,
- examiner de manière attentionnée les demandes de passage à temps partiel dans le cadre d'une retraite progressive ou d'un dispositif conventionnel d'aménagement de fin de carrière.

L'employeur assumera la prise en charge du complément de rémunération et c'est la CAPSSA qui, au titre du fonds social, financera les volets serviciels de l'accord. Le choix du (ou des) prestataires chargé(s) d'assurer la mise en œuvre des volets serviciels sera initié à l'automne, une fois l'agrément obtenu, et devrait intervenir en novembre prochain (une commission paritaire est prévue le 17 novembre).

Au final, cet accord unanime est la preuve que chacun prend ses responsabilités au moment d'envisager la signature d'un texte : lorsque le texte soumis à la signature est favorable au personnel, il est signé !

Quant à nous, conformément à notre ADN, nous veillerons à l'application de l'accord signé.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito :
Aide aux aidants
Un accord qui fait l'unanimité !

Page 2
Système différentiel :
un accord offrant du pouvoir d'achat
Gestion pension différentielle
Témoignage

Pages 3 et 4
ARS – Courrier du 12 juillet 2021 du SNFOCOS au Directeur de l'UCANSS

Pages 5 à 6 :
Rapport sur les ARS
La MECSS porte-parole du SNFOCOS ?

Page 6 : Communiqué de presse FO du 12 juillet 2021

Page 7 : Agenda

Alain Gautron, Secrétaire général du SNFOCOS



SYSTÈME DIFFÉRENTIEL UN ACCORD OFFRANT DU POUVOIR D'ACHAT

Ce 13 juillet 2021, nous avons signé l'avenant modifiant l'accord du 24 décembre 1993 relatif aux régimes de retraite complémentaire et de prévoyance des personnels du régime général. A défaut d'être un accord unanime, c'est un accord majoritaire.

Après avoir bataillé durant la négociation, nous l'avons signé car ce texte apporte des garanties au personnel concerné par le différentiel (NDLR : les salariés inscrits aux effectifs en 1993, à la disparition de la CPOSS).

En effet, alors que la valeur du point est désespérément figée depuis 2010, et que les perspectives d'évolution du point AGIRC-ARRCO ne sont guère plus reluisantes, le texte prévoit un plancher de revalorisation annuelle : la retraite différentielle, servie ou à servir, sera revalorisée chaque année d'au moins 1% (davantage si la valeur du point AGIRC-ARRCO évolue de plus de 1% d'une année sur l'autre).

C'est donc une mesure en faveur du pouvoir d'achat qui a été contractualisée par cet accord.

Et, une fois n'est pas coutume, cette mesure a un effet rétroactif puisque **la revalorisation prend effet au 1^{er} janvier 2020.**

En outre, les revendications portées durant les négociations ont permis d'obtenir une autre avancée (déjà remarqués par certains) : à compter de juillet 2021, les prestations servies au titre du différentiel sont versées au 5^e jour et non plus au 10^e jour ouvré.

Le SNFOCOS continuera de (sur)veiller et de revendiquer pour que les bénéficiaires, actuels et futurs, du différentiel soient entendus et défendus.

Chafik El Aougri, Secrétaire national en charge de l'assistance juridique



GESTION PENSION DIFFÉRENTIELLE TÉMOIGNAGE

Après nous avoir envoyé un premier message fin avril dernier, une ancienne cadre dans une CPAM désormais retraitée, nous a envoyé le message suivant la semaine dernière.

Bonjour à tous,

Juste pour vous informer qu'enfin, PREVERE a bien crédité mon compte ce matin du montant de ma pension CPOSS !!!!! 10 jours d'avance sur ce qui se pratiquait depuis tant d'années !!!!

Quelle lutte !!! J'espère qu'il ne s'agit pas d'une mesure individuelle et que tous les bénéficiaires ont pu en profiter ...

Bonnes vacances à tous et prenez soin de vous.

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

COURRIER DU 12 JUILLET 2021 DU SNFOCOS AU DIRECTEUR DE L'UCANSS



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

UCANSS

Monsieur Raynal LE MAY
Directeur
6 rue Elsa TRIOLET
93100 MONTREUIL

Paris, 12 juillet 2021

N/Réf : 35-2021

Monsieur le Directeur de l'UCANSS,

Vous avez récemment diffusé le rapport d'activité 2020 de l'UCANSS, à grand renfort de communication.

Félicitations pour le graphisme et les photographies ; quant au contenu, le SNFOCOS s'interroge - vous interroge - au moins sur un point ...

« Tous mobilisés » figure parmi les nombreux slogans de l'UCANSS

TOUS, vraiment ?

Oui les agents relevant de notre convention collective ont été mobilisés pendant cette année 2020, et le demeureront, qu'ils travaillent dans un organisme de Sécurité sociale ... ou au sein d'une agence régionale de santé ...

Nous savons TOUS, que l'UCANSS et ses directeurs successifs souffrent d'hémiplégie depuis plus d'une décennie. Votre rapport d'activité 2020 en est une illustration de plus.

« La Sécurité sociale et l'Ucanss ont été au rendez-vous de la crise sans précédent que nous avons traversée et traversons encore. Et elles seront au rendez-vous de l'après-crise, qui se prépare dès aujourd'hui, avec la mobilisation de toutes et tous » ... belle formule

Mais les « agents UCANSS » des ARS (près de 1.700) ne sont-ils pour vous que quantité négligeable Monsieur le Directeur ?

Au premier rang de la gestion de crise, avec leurs collègues de l'Assurance Maladie, quelle considération reçoivent-ils de la part de l'UCANSS ?

Le rapport d'activité témoigne au moins d'une certaine indifférence : une seule référence sur près de 60 pages, et elle mérite d'être citée (vous la retrouverez au détour d'un « encadré » de la page 21) :

« Durant les trois années de cette négociation, les équipes de l'Ucanss ont été très sollicitées : 30 réunions de travail ont eu lieu avec les Caisses nationales et locales, UGECAM, ARS... »

Sic ! Voilà à quoi se réduisent les ARS pour l'UCANSS. Nous n'allions pas jusqu'à espérer un chapitre du rapport d'activité. Après tout, nous ne représentons que 20 % des effectifs des ARS ...

Mais peut-être ignorez-vous la place et le rôle joué par les « agents UCANSS » dans les ARS ?

Les rapports et bilans sociaux élaborés par le Secrétariat Général du Ministère des Solidarités et de la Santé sont disponibles et vous apporteront un premier éclairage.

Ils font d'ailleurs l'objet d'une présentation systématique en Comité National de Concertation des ARS.

Vous connaissez le CNC, renouvelé en 2020 ?

Peut-être lui ferez-vous, un jour, l'honneur de votre présence ?

L'article R 1432-126 du Code de la Santé Publique précise en effet que « le comité comprend (...) : le directeur de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie ou son représentant »

Avez-vous pu réaliser un « rapport d'activité » pour ce qui est de la participation du directeur de l'UCANSS au CNC ? Et pourriez-vous nous le faire parvenir ? Il devrait pouvoir être rédigé assez rapidement et sans que cela vous « mobilise » trop, car personne parmi nous ne garde en mémoire la présence d'un directeur de l'UCANSS aux réunions de cette instance que le Secrétaire Général du Ministère de la Santé ne s'abstient pas de présider.

Pour ce qui est du CNC, force est de constater qu'il est de tradition pour les directeurs de l'UCANSS d'user de la faculté de se faire représenter ... parfois ... et il faut avouer que l'UCANSS – lorsqu'elle participe au CNC – n'abuse jamais de son droit de parole et ne submerge pas les organisations syndicales de ses contributions.

« Siègne » évoque certes pour nous TOUS la position assise, mais au SNFOCOS nous retenons une toute autre acception du verbe « siéger ». « Chaise vide » serait plus approprié pour l'UCANSS qui, même lorsqu'elle se trouve être représentée, laisse un sentiment d'absence ...

Mais puisque « l'Ucanss est un organisme qui cherche en permanence à évoluer pour s'adapter aux transformations de la sécurité sociale » ... le SNFOCOS a décidé de vous tendre ce billet car nous ne souhaitons pas vous voir faillir à votre mission. Peut-être l'ignorez-vous mais ces transformations sont à l'œuvre ... et ne sont pas achevées.

Agents UCANSS des ARS et des organismes de Sécurité sociale œuvrent déjà de concert, et le lien ne pourra que se renforcer. Notre convention collective – une et indivisible – est au cœur des enjeux, comme vous le déclarez si bien. Souvenez-vous : **adapter les classifications aux nouveaux enjeux** ; et pour commencer, la préserver et l'appliquer partout et comme elle doit l'être ? Selon un principe d'égalité ?

Nous avons besoin de vous, Monsieur le Directeur, et les « agents UCANSS » des ARS ne méritent pas cette ignorance, de plus en plus ressentie comme une forme de dédain ...

Gestion des risques, inspection et contrôle avec nos collègues médecins, pharmaciens, administratifs de l'Assurance Maladie, les liens sont nombreux, quotidiens, forts. Ils le sont également avec nos collègues de CAF (dont certains ont rejoint les ARS) et de CARSAT ...

L'UCANSS fait figure d'exception tant nos liens avec vous sont ténus ...

Nous ne souhaitons pas que cette « distanciation » perdure.

Vous pouvez compter sur le SNFOCOS pour retrouver le chemin du CNC, auquel nous proposerons un ordre du jour vous permettant d'exposer les initiatives de l'UCANSS, pour le bien de TOUS.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

Le Secrétaire Général,



Alain GAUTRON

le Représentant des ARS,



Laurent CASTRA

LA MECSS PORTE-PAROLE DU SNFOCOS ?

La mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale (MECSS) vient de publier [un rapport d'information sur les agences régionales de santé](#).

Des dizaines d'acteurs auditionnés de janvier à avril 2021 pour aboutir à un rapport fourni et riche de constats et de propositions ... soutenus depuis de nombreuses années par le SNFOCOS et résumés ci-dessous.

Clarification des missions :

Il est plus que nécessaire de clarifier les missions des ARS : les agences sont trop hospitalo-centrées. La régulation et la structuration de l'offre de santé a pris le pas sur les missions de santé publique.

Et pour cause, l'hôpital est le seul domaine sur lequel les ARS disposent d'un lien de tutelle unique.

A l'inverse, le secteur médico-social, la médecine de ville, et la sécurité sanitaire sont des domaines partagés avec les préfetures, les conseils départementaux et l'assurance maladie. Autant de partenaires avec lesquels la qualité des relations tient beaucoup (trop) à l'entente entre DG et Présidents ou encore Préfets ...

Et que dire de la promotion de la santé ? Parent pauvre des ARS avec seulement 4.4% des effectifs oeuvrant sur cette mission pour seulement 17% des crédits FIR (base : année 2019). Qu'ils sont loins les objectifs portés par la loi HPST !

Moyens humains :

Les membres de la MECSS posent un constat sans appel et partagé (dénoncé) par le SNFOCOS : de 2012 à 2018 les ARS ont vu leurs effectifs (ETP) fondre de 9%. Il est donc plus qu'urgent de stopper cette hémorragie pour redonner aux agences les moyens humains nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le SNFOCOS ne prétendra pas le contraire !

Pilotage et gouvernance :

- Les agences attendent de l'échelon national plus de pilotage et moins d'agitation et d'affichage. Si le législateur a fait le choix d'accorder le statut d'Etablissement Public

Administratif (EPA) aux ARS, c'est pour garantir leur autonomie. Et la MECSS de l'affirmer, les ARS ne sont pas assez autonomes !

- Les CPOM sont de véritables usines à gaz qui ne permettent pas d'évaluer les résultats des agences.
- Les lettres de mission (feuilles de route) remises par le ministère à chacun des DG sont autant de « copier/coller » niant les spécificités territoriales des agences.
- Les conseils de surveillance s'assimilent à des chambres d'enregistrement et ne constituent en rien un réel contre-pouvoir aux Directeurs Généraux. Ces derniers n'étant par ailleurs pas caractérisés par leur sensibilité au dialogue social. La MECSS propose de remplacer ce conseil de surveillance par un conseil d'administration (appellation interdite ou en voie de disparition au sein des organismes de sécurité sociale) co-présidé par le préfet de région et le président du conseil régional.
- Les DG d'ARS sont davantage cooptés que recrutés selon des processus classiques. Cette évolution a abouti à gommer une grande partie de la diversité des profils de DG (telle qu'elle était voulue en 2010). Pour illustrer ce point : si les effectifs sous CCN représentent 18.5% des effectifs totaux, ils n'occupent que ... 6.5% des emplois COMEX.

Le gigantisme des ARS : ou l'éloignement du terrain

L'impact de la loi NOTRe sur les ARS, c'est la diminution de leur nombre (18 contre 26 précédemment). Diminution qui s'est accompagnée d'une augmentation de leurs champs d'action territoriaux.

Or, cette évolution s'est appuyée sur des fondations instables : les délégations départementales (DD) des

ARS, depuis l'origine (2010), sont fragiles. Les effectifs de la plupart des DD sont déséquilibrés au détriment de ceux des sièges sociaux mais aussi, dans une même région, entre délégations.

De même, la MECSS fait le constat d'un manque d'autonomie des DD vis-à-vis des Directions métier. Qui fait quoi ?

Enfin, du fait de leur périmètre régional, les ARS, placés à côté de partenaires à la dimension départementale, génèrent une asymétrie de l'organisation territoriale.

Dans ce cadre, la MECSS propose de renouer avec la proximité en renforçant les délégations départementales, en répartissant mieux les

compétences entre siège et DD et en déléguant davantage de compétences aux DD.

Le SNFOCOS, là encore, partage et salue ses propositions.

Gageons que le contenu ce rapport de la MECSS servira de base à de futures réformes.

Le SNFOCOS suivra ce sujet avec attention et poursuivra votre information au cours des semaines à venir.

José ROBINOT (SNFOCOS) – ARS Grand Est

FO

Communiqué de presse

Allocution du président de la République : Retraites – Assurance chômage – pour FO ce n'est ni justifié ni le moment !

Malgré le contexte sanitaire – dont il a souligné la gravité justifiant la décision d'aller vers la vaccination obligatoire des personnels soignants et non soignants au contact de personnes vulnérables dans un premier temps – le président a confirmé son intention d'imposer la réforme de l'assurance chômage et de ne pas abandonner le projet de réforme des retraites.

Ce faisant il a repris des arguments sous forme de slogans jamais démontrés et qui n'ont jusqu'alors jamais convaincus. Malgré plus de deux années de concertations, le gouvernement n'était parvenu ni à expliquer ni à convaincre sur son projet de réforme des retraites « extrêmement complexe et porteur d'inquiétudes » et, dès son origine, les cinq confédérations ont contesté la réforme de l'assurance chômage motivée par l'objectif de réaliser de 3 à 4 milliards d'économies sur l'indemnisation des demandeurs d'emplois.

FO conteste le bien-fondé de la réforme de l'assurance chômage dont l'injustice à l'égard des travailleurs les plus précaires ne sera en rien compensée par les annonces d'intention relatives à la formation des demandeurs d'emplois.

Comme FO conteste le bien-fondé de la mise en cause du système de retraite et l'inévitabilité du recul de l'âge de la retraite.

Sur ces deux sujets, FO réaffirme que la priorité est de résoudre les difficultés rencontrées en matière d'emploi : l'accès à un emploi à temps plein pérenne pour les jeunes, les emplois à bas salaires, à temps partiel subi, que subissent plus souvent les femmes, les difficultés de conserver ou de retrouver un emploi pour les seniors.

Si le président a voulu se monter combatif sur le champ de ces deux réformes, FO entend l'être tout autant.

FO sera parallèlement attentive à ce que la situation ne conduise pas à justifier des atteintes aux libertés syndicales.

Paris, le 12 juillet 2021

Contact :

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Secrétariat général

yvevier@force-ouvriere.fr
www.force-ouvriere.fr
01.40.52.86.01

Chers lecteurs,
La lettre de la Michodière vous donne rendez-vous à la rentrée de septembre.
Bonnes vacances à toutes et à tous.

AGENDA

7 septembre :
RPN RSE (Diversité
Egalité des chances- fins
de carrière)

22 septembre :
INC Famille

24 septembre :
RPN Ségur de la Santé

28 septembre :
RPN Convention
collective nationale des
PC

Du 4 au 7 octobre 2021 :
Congrès du SNFOCOS

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL 



SNFOCOS

Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

Les cadres au cœur de la sécurité sociale